



**ESI Angers - ESI Rennes- ESI Tours - CID locales**

**ESI Nantes Marsauderies et Coulongé - Services DISI**



Mél : [cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr)

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

## Comité Hygiène et Sécurité – Conditions de Travail Spécial de la DiSI Ouest

**26 juin 2017**

### 1) Fusion des ESI nantais

La direction a présenté une fiche d'impact, qui recense les conséquences prévisibles (dans l'immédiat) sur les agent.e.s de la fusion des ESI nantais. **La CGT a souligné la disparition du service RH de proximité à Marsauderies.** Pour la direction, il faudra voir au fil du temps si cette disparition pose réellement problème.

La CGT, avec les autres représentants du personnel, a par ailleurs demandé que la CID puisse – enfin – bénéficier d'un bureau au jour pour préparer les ordinateurs sur le site de Marsauderies. La direction va regarder ...

### 2) Rapport annuel du médecin de prévention

Mme Autran, médecin de prévention en Maine et Loire, a présenté le rapport de l'année 2016, avec passion et franchise.

Dans plusieurs départements, il n'y a plus de médecin de prévention (53, 56, 37 et 22). Le secrétariat général à Bercy rencontre des difficultés très fortes pour recruter les médecins : au-delà de la rémunération, qui a été revue, la lourdeur des tâches administratives incombant aux médecins pose un réel problème : ils n'ont pas de secrétariat pour les assister, contrairement aux médecins du travail du secteur privé.

**En conséquence de la pénurie de praticiens, les visites obligatoires ne sont pas assurées à une fréquence normale.** Pour ce qui la concerne, Mme Autran a fait le choix cette année d'assurer un maximum de visites quinquen-

nales afin de rattraper le retard, quitte à espacer les visites annuelles des agents en situation spécifique.

Les visites quinquennales concernaient en 2016 les agent.e.s né.e.s en années se terminant par «1 » ou « 6 ». Pour ceux qui n'en ont pas bénéficié, il faudra théoriquement attendre 5 nouvelles années, ce qui fait que la visite quinquennale pourra être décennale, voire plus espacée encore ...

C'est particulièrement problématique, car cette visite constitue non seulement l'occasion de faire un bilan de santé – ce qui permet parfois de déceler des pathologies – mais aussi d'évoquer les problématiques de santé liées au travail.

Mme Autran considère que le délai de 5 ans entre deux visites obligatoires est trop long. Rappelons qu'avec la loi Travail, c'est également le rythme adopté dans le secteur privé ...

Bon à savoir : **Vous pouvez toutefois demander un rendez-vous particulier au médecin de prévention.** Pour les départements sans médecin, les visites sont gérées au niveau régional.

La CGT, comme l'ensemble des organisations syndicales, est déjà intervenue à maintes reprises sur la pénurie de médecins de prévention. Cette situation est inacceptable et relève de la responsabilité de l'État employeur qui doit veiller à la protection de la santé de ses salarié.e.s.

### 3) Suivi des actions du CHS-CT

Parmi les sujets évoqués, figure la **présence d'amiante dans le local de stockage de la CID 79**. Dans le 29, les documents de recensement de la présence d'amiante sont obsolètes (DTA). La DiSI relance les directions locales, mais ces dernières manquent pour le moins de réactivité sur un sujet aussi grave.

La problématique des **véhicules des CID** inadaptés aux missions est soulignée, mais aucun véhicule ne sera acquis en 2018, car la DGFIP considère que la DiSI est sur-équipée.

Amiante au **Sully (ex-DIT Rennes)** : des questionnaires validés par les CHS 35 et DiSI Ouest vont être envoyés aux agents (actifs ou retraités) ayant séjourné dans le bâtiment.

### 4) Exécution du budget 2017

Bénéficiant d'un reliquat, le CHS-CT programme des nouvelles formations de base à l'évacuation incendie.

Les organisations syndicales demandent une expertise complémentaire avant de valider une dépense de la direction concernant le bruit d'une porte coupe-feu à Tours : celle-ci est maintenue fermée car elle est utilisée également pour assurer la sécurité des matériels, la dépense devrait donc a priori être couverte par la DGF (le budget « normal » de la direction) et pas par le CHS-CT.

### 5) Travaux à l'ESI 37

Il s'agit d'aménager l'espace libéré par la fermeture de l'atelier d'éditique. N'ayant pas les moyens budgétaires pour assurer l'ensemble des travaux prévus, et alors que des arrivées sont prévues au 1er septembre, la Direction pare à l'urgence en réalisant uniquement une partie des travaux, d'ici à l'automne : finalisation de

l'installation des 6 agents du pupitre et installation des cadres A du pôle Applications. Les travaux se feront en site occupé. La CGT a déploré que des travaux soient repoussés.

### 6) Documents de recensement de la présence d'amiante (DTA) à Angers et Nantes Marsauderies

Il y a de l'amiante dans ces deux bâtiments comme dans de nombreux autres locaux domaniaux...), notamment dans les dalles de revêtements de sol.

Le danger n'est pas immédiat, mais nécessite une surveillance régulière de la dégradation des matériaux amiantés, ainsi qu'un étiquetage clair des zones concernées. Ce dernier sera réalisé prochainement. Ceci pour éviter des interventions non protégées des agent.e.s de la DiSI, comme d'éventuels prestataires externes. **Il ne s'agit donc pas d'inquiéter à tort les collègues, mais d'être conscients des précautions à prendre (ne pas percer, ...).**

### 7) Questions diverses

La CGT a évoqué le cas d'un agent de Rennes, chez qui une plaque pleurale due à l'amiante a été détectée fin 2014, mais pour lequel l'administration décale de plusieurs mois le versement de l'indemnité liée à la reconnaissance de maladie professionnelle (il n'y a pas de petites économies !). Le secrétariat général a été saisi lors d'un comité de suivi de l'amiante au Tripode et doit étudier la situation.

La CGT a demandé des précisions sur les travaux prévus à Rennes pour l'arrivée du centre d'encaissement des amendes dans les locaux de l'ESI. Des informations seront données à la rentrée.

Enfin, au moment de sa retraite, nous adressons un grand merci à Christine Ellul, de la DGFIP, pour son travail au service du CHS-CT !

*Les représentant.e.s CGT à votre disposition pour plus de détails : Sandrine Teurtrie et Yvic Kergroac'h*